



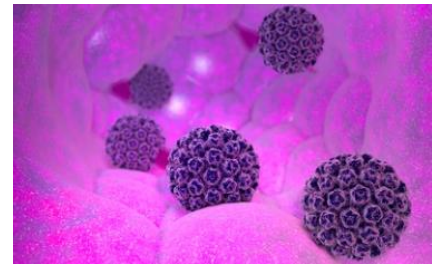
PROCESSUS ANALYTIQUE | Le 30/06/2022

## DEPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTERUS TEST HPV-HR SUR AUTO-PRELEVEMENT VAGINAL

Le test HPV-HR est une méthode de biologie moléculaire qui permet la détection des acides nucléiques des génotypes d'HPV à haut risque.

Comparativement à l'examen cytologique le test HPV-HR :

- Présente une meilleure sensibilité pour la détection des lésions précancéreuses.
- Est plus efficace en termes de réduction de l'incidence des lésions précancéreuses et des cancers invasifs chez les femmes de plus de 30 ans.



Vous trouverez toutes les informations concernant le dépistage primaire du cancer du col de l'utérus dans le fascicule ci-joint.

Les laboratoires B2A ont mis en place la technique **Anyplex II HPV HR de Seegene** qui présente l'avantage de détecter **spécifiquement** les génotypes suivants : 16, 18, 31, 33, 35, 39, 45, 51, 52, 56, 58, 59, 66 et 68.

Un certain nombre de femmes échappent à un suivi gynécologique classique avec un prélèvement cervical pour des raisons d'acceptabilité ou de difficultés d'accès aux professionnels de santé.

**C'est pourquoi, les laboratoires B2A proposent aux femmes âgées entre 30 et 65 ans non dépistées ou insuffisamment dépistées de réaliser leur test de dépistage HPV en auto-prélèvement vaginal conformément aux recommandations de l'HAS émises en juillet 2019.**

Des kits de prélèvement sont disponibles dans tous nos laboratoires ou peuvent vous être transmis pour vos patientes.

Le prélèvement peut être réalisé au laboratoire ou à la maison. Muni d'une ordonnance, l'examen est pris en charge dans les conditions habituelles (sécurité sociale et mutuelle).

Si le résultat est négatif, le test HPV-HR devra être répété dans 5 ans.

Si le résultat est positif, un frottis cervical avec examen cytologique devra être réalisé par un professionnel de santé (gynécologue, sage-femme, généraliste ou biologiste médical sur rendez-vous).



**Précautions particulières :**

L'auto-prélèvement vaginal ne doit pas être réalisé dans les cas suivants :

- Age < 30 ans et > 65 ans.
- En période de règle.
- En cas de grossesse.
- En présence d'une infection vaginale (mycose, vaginose, ...) et/ou en cas de traitement par voie vaginale (ovules, crèmes).
- Si présence d'un antécédent de frottis cervico-vaginal anormal ou de lésion pré-cancéreuse ou cancéreuse de l'utérus.